

Ratification de la Convention : la campagne se poursuit

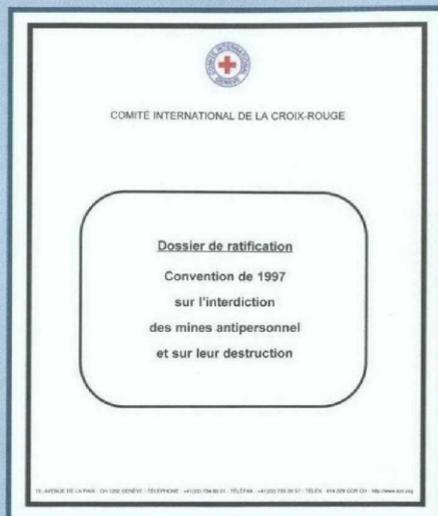
Pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le chemin qui a conduit les nations à signer la Convention d'Ottawa a commencé il y a de nombreuses années. Au cours de leur intervention dans les zones de conflit du monde entier, les chirurgiens de guerre du CICR ont constaté, au début des années 1990, qu'ils traitaient un nombre croissant de victimes des mines, dont une proportion effrayante de civils. Ce constat a été un facteur marquant à l'origine de l'appel lancé en vue d'une action.

En avril 1993, un symposium international sur les mines terrestres, à Montreux, en Suisse, a réuni des experts juridiques, médicaux et militaires de gouvernements, d'agences et d'organisations intéressés. En février 1994, le CICR a lancé sa première campagne publique contre les mines terrestres, avec le slogan « Interdisons les mines! ».

En conformité avec son mandat visant le développement et la défense du droit humanitaire international, le CICR et l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont participé activement au mouvement en faveur de l'interdiction totale des mines antipersonnel. À cette fin, ils ont mené des campagnes de sensibilisation du public et encouragé les milieux diplomatiques et militaires

à soutenir les efforts du CICR. Ces efforts se poursuivront dans le sillage de la signature de la Convention d'Ottawa afin d'appuyer la dynamique internationale en faveur de l'entrée en vigueur de la Convention le plus tôt possible, de coordonner et d'améliorer les soins donnés aux victimes et d'élargir la portée des programmes de sensibilisation préventive.

Après avoir consulté la Section des traités du Bureau des Affaires juridiques des Nations Unies à New York, le CICR a rédigé un document de référence visant à faciliter le processus d'adhésion à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et sur leur destruction. Il a préparé des « dossiers de ratification » en sept langues : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe. Ces dossiers renferment un résumé de la Convention et des instruments modèles de ratification ou d'accession. Ils décrivent la procédure que la plupart des États devront suivre pour signer et ratifier la Convention ou y adhérer et pour mettre en œuvre ses dispositions. Les dossiers ont été distribués aux représentants des États présents à la Conférence de signature de la Convention et au Forum d'action contre les mines à Ottawa. Le CICR a aussi distribué des dossiers de



ratification par l'entremise de ses délégations et des 186 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et directement à l'occasion de réunions de l'ONU et d'organisations régionales.

En 1998, le CICR a milité/militera? en faveur de l'universalisation et de la ratification de la Convention à l'occasion de séminaires destinés à des représentants militaires et politiques dans 19 pays d'Europe et d'Asie.

On peut se procurer un dossier de ratification en s'adressant au bureau national de la Croix-Rouge le plus proche. 

Judith Lavoie
la Croix-Rouge canadienne

(suite de la page 1)

Cent vingt-deux États ont signé la Convention lorsqu'elle a été ouverte à la signature pour la première fois, en décembre dernier. Aujourd'hui, 131 pays l'ont signée. Le rythme de ratification est très rapide si on le compare à celui de nombreux autres traités – signe que le vaste mouvement d'appui public et politique international à l'interdiction des mines antipersonnel se poursuit.

Les pays qui ont ratifié l'interdiction sont : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Andorre, l'Autriche, les Bahamas, la Belgique, le Belize, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Canada, la Croatie, le Danemark, Djibouti, l'ex-République yougoslave de Macédoine, les Fidji, la France, la Grenade, la Guinée équatoriale, la Hongrie, l'Irlande, la Jamaïque, le Malawi, le

Mali, Maurice, le Mexique, le Mozambique, Niue, la Norvège, le Pérou, le Royaume-Uni, le Saint-Siège, Saint-Marin, le Samoa, la Suisse, Trinité-et-Tobago, le Turkménistan, le Yémen et le Zimbabwe.

L'entrée en vigueur du traité mènera aussi à la première réunion des États parties, prévue pour le milieu de 1999. Les États parties à la Convention y examineront les progrès accomplis jusqu'alors dans la mise en œuvre du traité et fixeront de nouveaux buts pour élargir la coopération internationale afin de relever le défi que posent les mines antipersonnel à l'humanité.

Les quatre ministres ont demandé à tous les pays de se joindre aux États parties à la Convention et promis d'unir leurs efforts pour promouvoir une action efficace contre les mines antipersonnel dans le monde. 

Sur le terrain

La Bosnie : une approche intégrée

Le Canada a affecté 10 millions de dollars à un programme de cinq ans qui cible les répercussions des mines terrestres sur le plan humanitaire en Bosnie. Les mines demeurent un obstacle pernicieux à la reprise économique, à la réinstallation des réfugiés et à la stabilité nécessaire aux victimes de la guerre. Le problème a une ampleur telle que, malgré sa contribution assez substantielle, le Canada ne peut espérer avoir une influence décisive sans le soutien d'autres donateurs; c'est pour cela qu'il travaille en étroite collaboration avec la Norvège et l'Autriche et qu'il espère coopérer avec d'autres pays lorsque la chose est possible.

La Bosnie est, pour le Canada, un théâtre d'opérations unique. Environ 900 démineurs locaux ont suivi une formation sur les normes humanitaires du déminage, mais seul un petit nombre d'entre eux est mobilisé à la fois malgré la présence active de plusieurs organisations de déminage dans le pays. À la suite de la signature récente du protocole d'entente entre les Forces armées de l'Entité et le Centre d'action antimines de Bosnie-Herzégovine

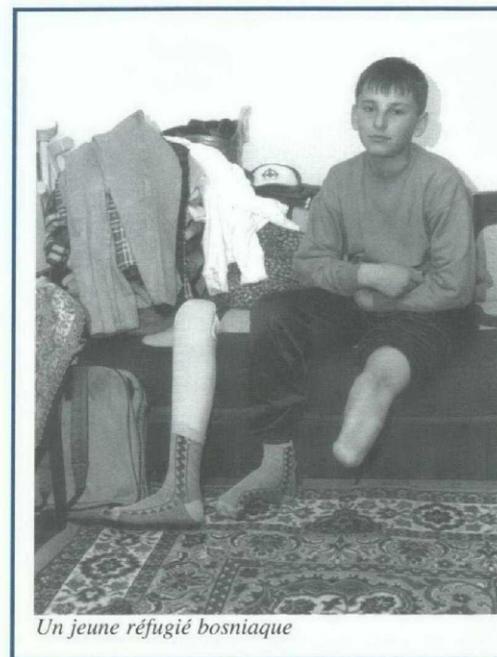
(BHMIC), 450 démineurs militaires bosniaques ont accepté de travailler conformément aux normes

humanitaires de l'ONU dans les secteurs prioritaires désignés par le BHMIC.

Pour tenir compte des besoins et des capacités uniques de la Bosnie, le Canada a élaboré un programme intégré et horizontal d'action contre les mines. Ce programme mise sur les ressources existantes et met à contribution les capacités du BHMIC, de la Force de stabilisation (SFOR) et des organisations non gouvernementales pour assurer une efficacité et une cohérence optimales. En outre, il appuie toute la gamme des mesures prises contre les mines, depuis la sensibilisation au problème des mines antipersonnel jusqu'à la réalisation de levés, en passant par l'assurance de la qualité, le déminage et la réhabilitation des

victimes. L'objectif ultime du programme est d'aider la Bosnie à se doter d'une capacité indépendante pour régler le problème et à maintenir cette capacité à long terme. 

Équipe d'action contre les mines du Canada



Un jeune réfugié bosniaque

Photo: John Rowland

La destruction des stocks : éliminer les mines avant qu'elles ne soient posées

Le Canada voit dans la destruction des stocks de mines antipersonnel un objectif prioritaire et il cherche à élaborer, de concert avec d'autres partenaires, une approche « consortiale » du problème des stocks dans différents pays. Avec un arsenal mondial comptant des dizaines de millions de mines antipersonnel, le coût de destruction des stocks est faible si on le compare au coût du déminage (qui peut dépasser 1 000 \$ l'unité).

Aux termes de l'article 4, les signataires de la Convention sont tenus de détruire leurs mines antipersonnel et, aux termes de l'article 6, les États parties qui sont en mesure de le faire doivent fournir de l'assistance aux pays qui ont besoin d'aide pour détruire leurs stocks.

De l'avis du Canada, si les donateurs unissent leurs efforts et que les États détenteurs de stocks collaborent, on pourra effectivement

détruire ces mines avant qu'elles ne soient déployées. Le Canada accordera son aide pour autant que le pays concerné s'engage à adhérer aux dispositions de la Convention d'Ottawa en signant puis en ratifiant cette dernière.

Le Canada a déjà entamé des discussions avec l'Ukraine sur la destruction de son stock de mines et sur une éventuelle aide canadienne. 

Équipe d'action contre les mines du Canada